

## Allocution d'ouverture par Jean Berthon, président de la FAIDER

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Gouverneur,  
Chers Présidents,  
Mesdames Messieurs,

En Janvier 2013, la FAIDER organisait les premiers Etats Généraux de l'Épargne. Aujourd'hui, les enjeux sociétaux, économiques et démographiques sont tels que nous avons souhaité approfondir le sujet de l'Épargne Retraite qui devrait devenir un des constituants majeurs de cette Épargne.

Se pencher sur l'avenir de l'Épargne Retraite c'est s'interroger sur les défis suivants : vieillissement de la population, incertitude sur l'avenir du système par répartition, manque d'éducation et d'information des particuliers sur leur préparation à la retraite, performance réelle des produits offerts.

Le dossier qui vous est remis rassemble plusieurs contributions importantes au débat ouvert aujourd'hui. Il se compose des réflexions de plusieurs groupes de travail réunis à l'initiative de la FAIDER et composés d'experts de haut niveau des parties prenantes, académiques, professionnels, associations. Ce dossier reprend aussi un large extrait de l'étude réalisée en 2014 par l'ONG Better Finance, dont la FAIDER est membre fondateur, sur les performances réelles de l'Épargne Retraite dans divers pays européens.

Je tiens à remercier ici l'ensemble des participants à ces groupes de travail et l'ensemble des intervenants aux Etats généraux et tout particulièrement exprimer à M. le Ministre notre immense gratitude d'avoir accepté notre invitation à ouvrir nos débats.

Puisse cette manifestation contribuer à une nécessaire prise de conscience et à des prises de décision plus urgentes que jamais. Telle est l'ambition de ces Etats Généraux de l'Épargne Retraite.

Monsieur le Ministre, la FAIDER est très honorée et très fière de votre présence parmi nous. Mais, dans notre beau et vieux pays peut-on concevoir des Etats généraux sans la remise d'un cahier de doléances ? En voici juste un court extrait : la FAIDER défend les épargnants pour la retraite et parmi eux principalement les souscripteurs de contrats d'assurance vie associatifs, les actionnaires de tout bord, dès lors qu'ils sont petits, minoritaires, salariés et peut-être un jour les détenteurs de fonds de pensions si ces derniers voient le jour en France. Elle a une obsession : favoriser l'épargne longue tant au bénéfice des épargnants qu'à celui des entreprises. Pour cela il faut d'abord et avant tout la stabilité des règles du jeu et en particulier la stabilité fiscale (même si c'est un peu paradoxal de réclamer la stabilité alors qu'on est à un point très élevé de la pression fiscale). Or vous avez promis cette stabilité aux entreprises jusqu'à la fin du quinquennat, faites aussi cette promesse aux particuliers, s'il vous plaît, après avoir, bien sûr, apporté les correctifs nécessaires qui vous sont demandés sur le traitement des moins values, la double peine des prélèvements sociaux sur certaines rentes et la réactualisation aux conditions actuelles du régime des RVTO, par exemple. Il en va de la confiance qui est le moteur principal de l'économie, vous le savez bien, en particulier

principalement chez les classes moyennes qui auront impérativement besoin de cette Epargne Retraite.

Un de nos combats c'est aussi que nos associations d'épargnants soient enfin reconnues comme des parties prenantes dans les collèges et commissions des sanctions des autorités de supervision, que ce soit l'AMF ou l'ACPR : après tout c'est aussi au bénéfice des clients et en particulier des épargnants que ces autorités agissent au quotidien comme il est dit dans les textes qui les fondent et dès lors, pourquoi ces autorités devraient elles être composées uniquement des professionnels qui sont soumis à leur contrôle ? Il faut que cesse ce conflit d'intérêt permanent et que les épargnants, les consommateurs, les clients puissent enfin par leur présence dans ces instances faire entendre leur voix au niveau qui convient et lutter à armes égales avec les producteurs. Il y a dans nos rangs quoiqu'on vous ait peut-être dit, des personnes compétentes capables d'exercer ces missions. Et si malgré nos efforts nous ne réussissons pas à être entendus par vos services, alors c'est qu'il faut modifier la loi.

La FAIDER c'est aujourd'hui plus d'un million et demi d'adhérents en provenance majoritairement des classes moyennes et membres principalement de nos associations souscriptrices de contrats d'assurance vie.

Ce modèle est bon, il doit être renforcé et étendu. Il faut en particulier que soit durcie la condition d'indépendance des associations à travers des règles plus strictes et que soit renforcée la compétence assurantielle des administrateurs. Le rôle d'une association comme les nôtres c'est de traiter d'égal à égal avec les assureurs, car il faut pouvoir les mettre en concurrence, pour proposer à nos adhérents les meilleurs contrats, et défendre au mieux leurs intérêts. Il faudrait aussi revoir les contrats de groupe non associatifs dans lesquels l'assureur et le contractant, banque ou entreprise, peuvent renégocier les conditions des contrats sans avoir à en référer aux souscripteurs bénéficiaires, je pense aux contrats proposés dans les banques ou aux articles 83. Pour ces derniers en particulier, avec les autres propositions des groupes de travail, voilà une des conditions du retour de la confiance : comme vous le savez, aujourd'hui, chacun veut être maître de son destin.

Mais tout ceci sera peut-être traité dans la loi Sapin 2 sur laquelle vos services travaillent nous dit-on. Espérons qu'elle répondra à nos attentes.

Pour le moment, Monsieur le Ministre, après ce trop long prologue, nous allons vous écouter avec une grande attention.